

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Strikotherm EPS / NEO**Numéro de la fiche de données de sécurité :** XXP018135**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Strikolith BV

Lissenveld 9-13

4941 VK Raamsdonkveer

The Netherlands

Phone: 00 31 162 514750

info@strikolith.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

In case of emergency consult a doctor

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)

National Poison Information Centre

www.vergiftigingen.info

Phone number: +31 88 755 8000

NVIC is only accessible for professional helpers

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Cette fiche de données de sécurité est communiquée par le fournisseur dans une démarche volontaire conformément à l'article 32 du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description :** Mélange composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 1)

Composants dangereux : néant**SVHC** néant**Indications complémentaires** :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**après contact avec les yeux** :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la si la douleur ou la rougeur persistent. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer

après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées :

Suie, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, styrène, traces de bromure d'hydrogène, hydrocarbures aliphatiques, vapeurs plus lourdes que l'air. En cas d'incendie, le produit a tendance à former beaucoup de suie, ce qui peut nuire considérablement à la visibilité.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne restez dans la zone dangereuse qu'avec des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire intact.

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

- * Ne pas manger, boire ou fumer dans les fenêtres de travail
- * Se laver les mains après utilisation
- * Ne pas respirer la poussière
- * Ne pas inhaler les fumées ou les vapeurs des produits chauffés
- * Assurer une bonne ventilation lors de la coupe de fils chauds

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit est conforme à la norme DIN EN 13501 Classe RtF E.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Des extincteurs doivent être disponibles lorsque l'on travaille avec des flammes nues.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- * Température de stockage <80°C
- * Attention à l'intolérance aux solvants organiques.
- * Tenir à l'écart des feux ouverts et des sources d'inflammation
- * Si le stockage est correct, aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage :** néant**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2 Contrôles de l'exposition**

Valeurs limites d'exposition selon TRGS 900

Lors du traitement mécanique de la mousse rigide de polystyrène expansé, tel que le fraisage ou le meulage, les valeurs limites générales de poussière ci-dessous doivent être respectées.

Valeur limite générale pour les poussières

- * Fraction résistible : 3 mg/m³
- * Fraction inhalable : 10 mg/m³
- * Limite de crête : facteur de dépassement 2(II)

Les valeurs limites sur le lieu de travail ci-dessous pour le pentane et le styrène sont des valeurs pour les substances pures et servent à compléter les informations. Lorsque les mousses rigides en EPS sont utilisées comme prévu, ces valeurs sont nettement inférieures à ces valeurs.

Pentane/Isopentane

- * AGW : 1000 ml/m³ 3000 mg/m³
- * Limitation de crête : facteur d'excès 2(II)

Styrène

- * AGW : 20 ml/m³ 86 mg/m³
- * Limitation de la pointe : facteur de dépassement 2(I) Y - les substances présentant un risque pour le

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 3)

fœtus ne sont pas à craindre si la valeur limite du bouillon (AWG) et la valeur limite biologique (BGW) sont respectées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec la peau

Protection des mains : Pas nécessaire.

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

solide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

Point d'éclair

non applicable

Température d'inflammation :

Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH

Not applicable

Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.

Viscosité :

Viscosité cinématique

Non applicable.

dynamique :

Non applicable.

Solubilité

l'eau :

entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur :

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité :

Non applicable.

Densité relative.

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non applicable.

Caractéristiques des particules

Voir point 3.

9.2 Autres informations

Insoluble dans l'eau ; soluble dans divers solvants organiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 4)

Aspect:**Forme :** solide**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.****Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Minimum ignition energy****Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 1,0 %**EU-VOC (%)** 0,5000 %**EU-VOC (g/L)** 5,0000 g/l**Teneur en substances solides:** 99,0 %**Changement d'état****Point/l'intervalle de ramollissement****Propriétés comburantes** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation.** Non applicable.**Informations concernant les classes de danger physique****Substances et mélanges explosibles** néant**Gaz inflammables** néant**Aérosols** néant**Gaz comburants** néant**Gaz sous pression** néant**Liquides inflammables** néant**Matières solides inflammables** néant**Substances et mélanges autoréactifs** néant**Liquides pyrophoriques** néant**Matières solides pyrophoriques** néant**Matières et mélanges auto-échauffants** néant**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant**Liquides comburants** néant**Matières solides comburantes** néant**Peroxydes organiques** néant**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant**Explosibles désensibilisés** néant**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter**

Températures > 100°C. Une décomposition thermique se produit à des températures > 220°C.

Lorsqu'il est utilisé comme prévu, le produit est stable et inerte.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 5)

10.5 Matières incompatibles: Solvants organiques ; hydrocarbures aromatiques

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées :

Suie, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, styrène, traces de bromure d'hydrogène, hydrocarbures aliphatiques, vapeurs plus lourdes que l'air. En cas d'incendie, le produit a tendance à former beaucoup de suie, ce qui peut nuire considérablement à la visibilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 9003-53-6 Styrene, oligomers			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(lapin)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est non biodégradable et insoluble dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 6)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Sur la base des informations disponibles à ce jour, aucun effet écologique négatif n'est connu. Le produit est chimiquement neutre, insoluble dans l'eau et ne libère pas de substances solubles dans l'eau. Le produit n'est pas classé en termes de risques pour l'environnement.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

La mousse rigide EPS est recyclable en termes de matériaux, de matières premières et thermiquement.

Lors de l'élimination des déchets, il convient de respecter les réglementations et les lois des pays concernés. L'élimination par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées et le traitement dans des installations d'élimination des déchets sont possibles sans problème. Conformément à la directive 2000/532/CE et au règlement sur les déchets (DCE), la mousse rigide de polystyrène expansé est classée dans la catégorie des déchets de construction et de démolition.

Catalogue européen des déchets

17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
17 09 04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages doivent être éliminés en fonction des spécificités de chaque pays, conformément aux réglementations en vigueur, ou envoyés à des systèmes de reprise.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Agiter les sacs minutieusement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 7)

**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :

Ordonnance sur les substances dangereuses Annexe IV No 22, section 3 : mesures de protection générales.

TRGS 500 Normes minimales des mesures de protection

Règle 1 de la DGUV : Principes de prévention

Règle DGUV 112-189 : Utilisation des vêtements de protection

Règle DGUV 112-190 : Règles d'utilisation des équipements de protection respiratoire

Règle DGUV 112-192 : Règles d'utilisation des équipements de protection des yeux et du visage

Règle DGUV 112-195 : Utilisation de gants de protection

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.06.2024

Nom du produit: Strikotherm EPS / NEO

(suite de la page 8)

Information DGUV 212-017 : Utilisation de la protection de la peau

Information DGUV 213-081 : Styène et préparations contenant du styrène

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Product Safety**Contact :**

E. van Eeden

+31 620544461

erwin.vaneeden@saint-gobain.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.